



CONVENTION DROIT A L'IMAGE 2024/2025 (Majeur)

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET
DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES

Entre,
l'**Avenir Trémentines Basket Ball**, 4 rue de la Quintaine 49340 TREMENTINES
détenteur des droits d'auteur des photographies et vidéos (ci-après dénommé le 'Bénéficiaire'),

d'une part, et

M / Mme
Demeurant

né(e) le .. /.. /... .. à

d'autre part.

Article 1 : Cession des droits

Par le présent contrat, Je soussigné(e) : _____ :

Autorise, le club de l'Avenir Trémentines Basketball à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies me représentant, réalisées durant la saison 2024-2025 ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins d'exploitation commerciale ou non.

Les photographies susmentionnées sont notamment susceptibles d'être reproduites sur lessupports suivants (liste non exhaustive) :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal
- Diffusion sur le site web du club de l'Avenir Trémentines Basketball

Diffusion via les réseaux sociaux du club de l'Avenir Trémentines Basketball (Facebook, Instagram, Tiktok, ...)

L'Avenir Trémentines Basket Ball s'interdit expressément une exploitation des photographies et vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et avoir la compétence à signer ce formulaire en mon propre nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Article 2 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu sans durée limitée pour la présence des photographies et vidéos sur le site Internet de l'Avenir Trémentines Basket Ball et supports vidéos (CD, DVD), à compter du jour de son acceptation.

Fait à Trémentines, le

Représentant(s) de l'Avenir Trémentines Basketball
Mr Nicolas CHARRIER ou Mr Christophe MAILLET